

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Cinq cambrioleurs de boutiques interpellés à Oyem

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

L'ANTENNE provinciale de la Police judiciaire (PJ) du Woleu-Ntem vient d'interpeller des membres d'une association de malfaiteurs à Oyem. Les personnes arrêtées ne seraient cependant que de simples lieutenants, puisque le chef présumé du gang, au petit nom de La Pagosse, est encore en cavale. Parmi ces individus actuellement en garde à vue, Yaness Ondo alias Boule, 19 ans, Warren Ndong Nguema alias la Bête, 21 ans, Stacy Nang Nguema alias Modèle, 21 ans, Maxwell Nkoghe, 20 ans et Sniper, 22 ans. Tous habitant dans les quartiers Tougou-Tougou et Minka Nfoua. À leur actif, plusieurs vols aggravés dans la commune d'Oyem. Jusqu'à ce dernier acte de vandalisme qui conduira à leur arrestation. En effet, alors qu'il pleut abondamment sur le chef-lieu de la province du Woleu-Ntem,



Photo: Alexis Ndong Sima

Quatre des cinq mis en cause.

La Pagosse et son groupe se retrouvent, un peu avant minuit, dans un débit de boissons du quartier Tougou-Tougou, puis mettent au point un plan consistant à cambrioler les maisons de commerce appartenant à des Ouest-Africains. Sur ces entrefaites, le groupe se scinde en deux. Les membres du premier groupe, conduits par La Pagosse, se rendent du

côté de la foire, où ils s'introduisent par effraction dans un magasin. Ils n'y trouvent pas des numéraires, mais des produits de consommation courante. Ils se servent à loisir, puis quittent les lieux avec leur butin, qu'ils stockent ensuite au domicile de Sniper, en attendant le partage.

Quant aux membres du second groupe, ils décident d'opérer

au quartier Manguiers, où ils dévalisent l'épicerie de Dembéle Kassan. Là, par contre, de l'argent, il y en a. Des cartons de produits alimentaires aussi. Malheureusement pour eux, une personne de bonne foi suit la scène de loin. Celle-ci appelle la PJ, qui ne met pas de temps à arriver sur les lieux. Les bandits sont pris la main dans le sac. Ils sont aussitôt interpellés, puis placés en garde en vue pour les nécessités d'enquête.

Durant l'interrogatoire, ils reconnaissent les faits mis à leur charge, et balancent leurs complices du premier groupe, qui sont appréhendés à leur tour chacun à son domicile. Sauf La Pagosse, qui réussira à s'enfuir. Actuellement, les forces de l'ordre sont à ses trousses. Au terme de l'enquête préliminaire, ses camarades ont été présentés devant le parquet d'Oyem. Après l'audition, ils ont été inculpés pour vol aggravé, puis placés en détention préventive à la prison centrale d'Oyem, au quartier Peloton, en attendant leur jugement.

Les faits d'ailleurs

DES CAMBRIOLEURS CHASSÉS À COUPS DE POING

À Rochdale (Grande-Bretagne), Asif Ali, un agent immobilier de 35 ans, a surpris des cambrioleurs qui s'introduisaient chez lui. Alors que sa compagne dormait à l'étage, il a réussi à les chasser à coups de poing. Les cambrioleurs n'ont toujours pas été identifiés par la police. Le couple Asif offre une récompense de 5 700 euros (environ 3 339 200 francs) pour tout renseignement susceptible de démasquer les voleurs.

POIGNARDÉ À MORT CHEZ UNE PROSTITUÉE

Dans le 19e arrondissement de Paris (France), un homme, âgé de 19 ans, s'est rendu, accompagné de trois amis, chez une escort-girl. Une altercation a éclaté dans l'appartement et dans les parties communes avec les occupants du logement. Durant la bagarre, l'adolescent a été poignardé dans le dos et un de ses amis blessé à la main. Les secours, dépêchés sur place, ont tenté de réanimer la victime. En vain. Elle a succombé sur place à ses blessures. Lorsque les policiers sont arrivés, l'appartement était vide. L'auteur du coup de couteau est recherché par les enquêteurs. Les trois amis de la victime sont en garde à vue. La PJ est chargée de l'enquête.

ELLE MEURT APRÈS AVOIR ÉTÉ ÉJECTÉE D'UN MANÈGE

Lors d'une fête foraine du Comité de Cumberland (États-Unis), une fillette, âgée de 10 ans, se trouvait dans le manège surnommé " Extrême ", une attraction à sensations fortes, lorsqu'elle a été éjectée dans les airs. Elle est décédée à l'hôpital une heure plus tard. Une enquête a été ouverte afin d'en savoir plus sur les circonstances du drame.

RETROUVÉ MORT DANS LES WC

Le corps sans vie d'un homme a été retrouvé dans les toilettes de la discothèque Bellagio de Dole (France). Ce sont les videurs de la boîte de nuit qui ont fait la macabre découverte, juste après la fermeture. La victime, âgée de 50 ans, était fortement alcoolisée et faisait l'objet d'un traitement médicamenteux. Selon le patron de l'établissement, le quinquagénaire n'était pas un habitué des lieux. Des analyses toxicologiques seront pratiquées pour connaître les causes de la mort.

Rassemblés par JNE

Trois hommes arrêtés à Makokou pour trafic d'ivoire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

TROIS individus, François Moukambi Moubey, Jean-Marie Pilma et Mohamed Backo, sont en garde à vue à Makokou depuis le vendredi 18 octobre 2019 pour trafic d'ivoire. Ils auraient été pris en flagrant délit de possession d'une paire de défenses d'éléphant par la direction générale des Recherches (DGR). Une source proche du dossier cite François Moukambi Moubey comme l'auteur principal des faits. Les enquêteurs ont été mis sur les traces de cet homme

de 48 ans par un anonyme. Le quadragénaire sera interpellé dans une chambre d'hôtel préalablement réservée pour la transaction. Et avec lui, la pièce trouvée en sa possession, qui a été saisie.

Quelque temps après avoir neutralisé le suspect, les gendarmes ont également mis aux arrêts son client, Jean-Marie Pilma, âgé de 70 ans, au moment où ce dernier s'est pointé au rendez-vous.

Conduits au poste de gendarmerie, les deux présumés malfaiteurs ont été placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête. Pendant l'interrogatoire,



Photo: DR

Les pièces à conviction.

François Moukambi Moubey est passé aux aveux. Quant à Jean-Marie Pilma, il a déclaré avoir été envoyé par Mohamed Backo. Puis, il a conduit les limiers au domicile de ce dernier, où il a été cueilli à son tour.

Les trois individus sont actuellement gardés à vue à la DGR-Makokou, en attendant leur transfert à Libreville pour être présentés devant le procureur de la République près la formation spécialisée du tribunal de première instance de la capitale. Conformément aux dispositions du nouveau Code pénal, ils risquent jusqu'à 10 ans de prison.